

AR PREFECTURE

006-210601597-20171011-18_11_10_2017-DE
Regu le 18/10/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt

En préfecture du 18.10.2017
Et publication en mairie du 18.10.2017



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2017 À 17H00

L'an deux mille dix-sept, le onze octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le deux octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Étaient Présents :

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA.

Absents avec procuration :

Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Anne RAINAUD,
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME,
Madame Marie-Paule ZANOTTI donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI.

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

**18/ OBJET : RÉHABILITATION DU LAVOIR COMMUNAL
CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION
LA BUGADIERA**

Monsieur André BIANCHERI, Conseiller Municipal expose à ses collègues :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du lavoir communal, situé rue du Vallon de la Commune, a inscrit au budget primitif 2017 une subvention d'équipement à hauteur de 70.000 €, pour un montant estimatif de travaux de 272.000 €.

La dépense est équilibrée par :

AR PREFECTURE

006-210601597-20171011-18_11_10_2017-DE

Reçu le 18/10/2017

Des subventions de la part de l'Europe, la Drac, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, et la Commune de Villefranche sur mer,

- Une partie d'autofinancement

Les travaux de réhabilitation débuteront en novembre 2017, afin de permettre à l'association de démarrer cette opération et dans l'attente de versement des subventions des différents organismes, il est proposé d'attribuer 50% de la subvention communale dès à présent.

Pour cela une convention financière entre la Commune et l'Association la Bugadiera doit être établie.

Il leur propose de bien vouloir :

1°/ - Approuver les termes de la convention correspondante à intervenir entre la commune de Villefranche-sur-Mer et l'association la Bugadiera, annexée à la présente délibération,

2°/ - Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOpte



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives